

A l'attention des membres  
actuels et des anciens membres du  
Conseil d'administration et de la Direction de  
022 Télégenève SA

— Réf : DF/ans

Genève, le 14 mai 2014

**Concerne : Devoirs des administrateurs et organes**

Madame, Monsieur,

Vous faites, ou avez fait partie, du Conseil d'administration, respectivement de la Direction de 022 Télégenève SA (la "**Société**").

La Présidence de la Société a rappelé à maintes reprises par le passé, l'importance de certains devoirs aux membres du Conseil d'administration et de la Direction de la Société, parmi lesquels les devoirs découlant des obligations du secret professionnel et de fonction ainsi que du devoir de réserve.

Afin de s'assurer notamment que la Société ne puisse être l'objet de prétentions de tiers pour d'éventuelles violations en rapport avec des obligations de confidentialité, nous devons vous rappeler que ces obligations s'appliquent, en première ligne, entre vous-même et la Société.

Par ailleurs, ces obligations s'appliquent indépendamment du fait que la relation entre vous-même et la Société ait pris fin ou non, et ce sans limite de temps.

Nous rappelons également que ces obligations peuvent trouver leur source dans plusieurs actes juridiques, parmi lesquels nous pouvons mentionner : la loi, le contrat de mandat, le contrat de travail ainsi que tout contrat qui aurait été conclu entre la Société et des tiers.

Conformément à ce qui précède nous vous faisons interdiction de divulguer toutes informations dont la transmission serait susceptible de constituer une violation de vos obligations vis-à-vis de la Société, voir des obligations de la Société vis-à-vis de tiers.

En cas de doute sur la licéité de toute demande de transmission d'informations, respectivement sur la portée de vos devoirs en la matière, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et leurs secrétariats se tiennent à votre entière disposition.

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en vous remerciant de l'attention que vous lui porterez, nous vous prions de trouver ici, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Didier Fischer".

Didier Fischer  
Président du Conseil d'administration